

# Le CSE du 10 avril vote contre le calendrier scolaire de la ministre

La ministre a présenté au CSE du 10 avril le calendrier scolaire pour les années 2015/2016, 2016/2017 et 2017/2018.

## **Une rentrée le 31 août...**

La ministre repousse la pré-rentrée au 31 août, sans répondre à la demande des syndicats et des personnels d'une rentrée des enseignants le 1<sup>er</sup> septembre.

Rappelons que tout au long de l'année 2013/2014, la FNEC FP-FO, avec les personnels, a multiplié les interventions en direction du ministre pour que la rentrée 2014/2015 ait lieu le 1<sup>er</sup> septembre pour les enseignants et le 2 septembre pour les élèves. Ce à quoi a dû se résoudre la ministre.

## **... pour une sortie entre le 5 et le 8 juillet et jusqu'au 11 juillet.**

Avec ce calendrier la ministre tente, sans le dire, d'avancer vers les 38 semaines de classe avec la récupération du pont de l'ascension organisée en juillet 2016. Ainsi les années scolaires se termineraient : en 2016, le mardi 5 juillet, en 2017 le 8 juillet en 2017, en 2018 le 7 juillet soit une durée de classe de plus de 36 semaines.

La ministre évoque aujourd'hui un « principe », selon lequel la fin de « l'année scolaire ne peut se terminer au-delà de la fin de la première semaine complète de juillet ». Ce « principe » aurait permis à la ministre d'étendre l'année scolaire jusqu'au 11 juillet en 2015.

## **Et deux demi-journées supplémentaires.**

De plus, la ministre prévoit de renforcer encore la tentative d'imposer deux demi-journées supplémentaires (ou un horaire équivalent) « *prises en dehors des heures de cours, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques* » (en gras, ajout au texte initial).

## **Un groupe de travail pour soumettre le calendrier scolaire aux exigences locales et patronales !**

Enfin, la ministre a annoncé l'ouverture d'un groupe de travail, à la demande du SNUipp, avec tous les « partenaires de l'Ecole » (des fédérations de parents au MEDEF en passant par toutes les associations diverses) sur une modification en profondeur du calendrier scolaire et en particulier la réduction des congés d'été pour les années 2016 à 2018.

La FNEC FP-FO rappelle que le calendrier scolaire détermine le temps de travail des enseignants et de l'ensemble des personnels de l'Education nationale. La FNEC FP-FO n'acceptera pas que le calendrier scolaire soit soumis aux exigences locales, patronales ou de tout autre groupe de pression dans le cadre de la territorialisation de l'Ecole.

**La FNEC FP-FO, qui a voté contre le calendrier scolaire, s'adresse à la ministre :**

- **maintien d'un calendrier national unique pour les écoles, les collèges et les lycées intégrant le rythme 7/2**
- **report de la rentrée 2015 des enseignants au 1<sup>er</sup> septembre, pas de rentrée en août**
- **attribution du pont de l'ascension sans récupération**
- **respect du Code l'éducation qui fixe la durée de l'année scolaire à 36 semaines**

*Montreuil le 15 avril 2015*

